

東京国際フランス学園
LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL DE TOKYO

Manuel du nouveau personnel du LFI Tokyo

Mis à jour en avril 2020



www.lfitokyo.org

Présentation du LFI Tokyo

A la rentrée 2019, le lycée français international de Tokyo comptait 1438 élèves (chiffre en hausse régulière depuis plusieurs années), environ 196 personnels : 160 contrats locaux, 30 résidents, 6 expatriés.

L'école primaire (maternelle et élémentaire) compte 33 classes (+1 classe de CM2 à la rentrée prochaine), avec 62 professeurs.

Le secondaire (collège et lycée) comptait 14 classes (+1 classe de 4^e à la rentrée prochaine), avec 61 professeurs.

L'équipe de direction a été partiellement renouvelée à la rentrée 2019 : nouveau proviseur, nouvelle proviseure adjointe et nouveau directeur administratif et financier.

Le projet d'établissement 2018-2021 sera remis en chantier à la rentrée 2020.
[Une plaquette des choix pédagogiques dans l'établissement est disponible ici.](#)

Les bâtiments sont vastes et modernes, le site étant occupé depuis 2012, avec de nombreuses installations sportives. L'augmentation des effectifs conduit toutefois à envisager une extension de l'école primaire.

Le statut administratif de l'établissement est une fondation scolaire de droit japonais, dirigée par un conseil d'administration dont le président est le directeur de l'AEFE, le proviseur étant directeur général de la fondation.





Table des matières

- Services consulaires p. 4
- Démarches administratives p. 5
- Catastrophes naturelles p. 7
- Coût de la vie p. 8
- Santé p. 10
- Conduire p. 11
- Achats p. 12
- Verbatim p. 13
- Liens divers p. 16



Services Consulaires Français

Inscription consulaire

A votre arrivée au Japon, sachez qu'il est impératif pour des raisons de sécurité de vous inscrire auprès du consulat de Tokyo ou de Kyoto :

[Informations sur l'inscription consulaire lors de votre arrivée au Japon](#)
[Formalités à remplir en cas de départ du Japon](#)

Le rôle du Consul honoraire

Les Consuls honoraires sont une part essentielle de la présence française au Japon. Ils participent pleinement à l'action économique et culturelle de la France au Japon et plus généralement à son rayonnement. Ils ont à ce titre une mission importante de représentation.

[Liste des consuls honoraires sur le territoire japonais](#)

Formalités administratives et états civils (liens) :

- [Mariage](#)
- [Divorce](#)
- [Naissance](#)
- [Décès](#)

[Renouvellement de papiers administratifs](#) (passeport - CNI - permis de conduire)

Action sociale / Bourses scolaire

[Aide sociale](#)

Bourses scolaires : [LFI Tokyo](#) - [Consulat](#)



Démarches administratives lors de votre arrivée au Japon 1/2

Carte de résident

Cette carte est remise aux étrangers séjournant au Japon pour une durée de plus de trois mois et fait office de pièce d'identité pour les étrangers vivant au Japon. Elle vous sera remise à votre arrivée aux services d'immigration de l'aéroport.

[Retrouvez les informations concernant la délivrance des cartes de résidents pour les personnes non japonaises en cliquant ici \(dernière loi faisant référence 07/2012\).](#)

Sécurité sociale et retraite

Inscription/déclaration à la mairie de votre domicile

Après l'obtention de votre carte de résident et d'une nouvelle adresse au Japon, vous devez vous enregistrer auprès de la mairie de votre domicile (区役所 kuyakusho). Cette procédure doit être réalisée dans les 14 jours suivant votre arrivée (ou emménagement).

Assurance-maladie au Japon (健康保険 kenkou hoken)

En tant que recruté en droit local, vous serez affiliés automatiquement à la Mutuelle des Ecoles Privées. Vous n'avez donc pas besoin de vous affilier au régime national (Kokumin Kenko Hoken).

A noter que la Mgen propose une offre mutuelle y compris pour les contrats locaux à l'étranger. Le service en charge de cette offre semble être Le Service ARCHIPEL de la Section Extra Métropolitaine (www.mgen.fr). La CFE (Caisse des Français de l'Etranger) propose aussi des couvertures complémentaires pour les contrats locaux à l'étranger (<https://www.cfe.fr>) et (<https://www.cfe.fr/web/quest/particulier>).

Important : **ne vous affiliez pas au régime national (Kokumin Kenko Hoken) par le biais de votre mairie** puisque vous serez affiliés à la Mutuelle des Ecoles Privées. Pour éviter des démarches administratives inutiles, veuillez également à vous enregistrer après le 1^{er} septembre.



Démarches administratives lors de votre arrivée au Japon 2/2

Ligne téléphonique

Vous aurez très rapidement besoin d'un numéro de téléphone japonais pour l'ensemble de vos démarches (pour ouvrir un compte en banque par exemple). Pour ce faire, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Directement en magasin : les magasins Yodobashi, Bic Camera ou Yamada Labi ont généralement une offre assez large avec des représentants de plusieurs opérateurs (au, ntt docomo - équivalent de orange -, softbank et yahoo mobile). Les plus gros (Shinjuku, Akihabara, Ikebukuro ou Shibuya par exemple) ont parfois du personnel parlant anglais. Que vous achetiez un téléphone ou une carte sim seule (à utiliser sur votre téléphone préalablement débloqué), vous devriez pouvoir payer avec une carte bancaire étrangère. Rappelons que le numéro de téléphone est indispensable pour ouvrir un compte en banque, d'où l'importance de pouvoir régler par carte bancaire étrangère avant l'ouverture du compte.

En ligne : sur le site mobal.com, vous pouvez obtenir un numéro de téléphone japonais.

Ouverture d'un compte en banque

Une fois en possession d'un numéro de téléphone japonais, l'ouverture d'un compte en banque deviendra (presque) une formalité. La Shinsei Bank propose des services de banque à distance en anglais et certaines agences (Head Office et Tokyo) pourront communiquer avec vous en anglais pour l'ouverture de votre compte. Depuis peu, l'ouverture d'un compte à distance (en ligne) est également possible. Vous recevrez une cash card qui vous permettra de retirer et de déposer des yens via de nombreux distributeurs (ATM). Autre alternative pour ouvrir un compte en banque : la Japan Post (équivalent de la Banque Postale en France) mais uniquement en japonais.

Catastrophes naturelles au Japon

En cas de catastrophe naturelle quelle qu'elle soit (inondation, séisme, typhons feu, etc.), **gardez votre calme et surtout cherchez l'aide des Japonais** autour de vous. La population est très bien préparée à réagir aux catastrophes naturelles (surtout les séismes) et la plupart d'entre eux ont acquis de bons réflexes. **Ne restez pas seul, allez sonner chez vos voisins** – les voisins sont le premier réseau de secours, bien avant les pompiers ou la police potentiellement débordés – l'esprit de communauté est très important ici et l'on vous aidera d'autant plus que vous êtes étranger (et donc peu habitué à ces phénomènes). Également, **allumez la télévision, la radio et ne gaspillez pas votre batterie de téléphone portable** (en cas de coupure de courant).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les [notes d'informations sur les risques naturels au Japon](#) sur le site de [l'ambassade de France au Japon](#).

Obligatoire : [découvrez et inscrivez-vous au réseau des îlotiers français au Japon](#)

[Conseils de sécurité du ministère des Affaires Étrangères](#).

Conseils de sécurité de l'ambassade de France au Japon : [Séismes](#) - [Typhons](#)

Les numéros de téléphone d'urgence sont les suivants :

Police = 110

Pompiers/ Ambulance = 119

Lors des coupures de courant (fréquentes après les tremblements de terre et typhons) des réseaux wifi de secours sont fournis gratuitement par les principaux opérateurs téléphoniques (Docomo, KDDI, Softbank). **Ce réseau s'appelle 00000JAPAN**, il est rapidement activé dans les zones touchées et vous pouvez y accéder peu importe votre opérateur téléphonique habituel.

Sites de Météo : [Site 1](#) - [Site 2](#)

Tremblements de terre et typhons site officiel japonais JMA : [typhon](#)
[tremblement de terre](#)



Coût de la vie au Japon 1/2

France-Japon : points de comparaison

D'après [Numbeo](#), qui rassemble de nombreuses données sur les coûts des biens et services dans le monde entier, les prix sont en moyenne 2,23% plus élevés au Japon qu'en France. Par contre, les loyers seraient moins élevés de 6,75% au Japon pour une superficie plus petite. Bien sûr, cela varie énormément en fonction de la ville et il ne serait pas pertinent de comparer les prix de Tokyo avec ceux de villes moyennes comme Nantes ou Dijon. Nous parlerons ici des prix à l'échelle nationale.

Avec un salaire mensuel moyen de 2 120 euros, les Japonais bénéficient d'un pouvoir d'achat environ 10% supérieur à celui des Français, ce n'est cependant pas le cas à Tokyo où la tendance est inverse (**coût de la vie supérieur de 20 à 40%**). Autre point à souligner, les Japonais touchent peu ou pas de retraite, il n'est pas rare de travailler en arubaito jusqu'à ses 75 ans pour pouvoir continuer à se nourrir et se loger.

Manger au Japon

Le Japon est connu pour ses restaurants bon marché et c'est sans surprise que leurs menus sont en **moyenne 40% moins chers que les restaurants en France**. Aller au restaurant reste un plaisir rare pour une famille française à revenus modestes, alors que les Japonais s'y rendent très régulièrement. En revanche, cela nous coûte **17% moins cher de faire les courses au supermarché en France**. Les fruits et légumes japonais sont souvent hors de prix et il en est de même pour les produits laitiers. En revanche, la viande et le poisson sont moins chers au Japon.

Si vous ne connaissez pas bien les produits pour cuisiner à moindre coût au Japon, le plus pratique reste d'acheter des repas tout prêts au konbini ou de manger dans les chaînes de family restaurants. Vous pourrez ainsi profiter de repas chauds pour environ 5 euros. **Dans tous les cas, il vous faudra adapter votre façon de manger car les ingrédients de la cuisine occidentale ne sont pas aussi accessibles que chez nous et les restaurants de cuisine française sont réputés pour être les plus chers.**

Coût de la vie au Japon 2/2

Se déplacer : le prix des transports au Japon

À Paris, on paie le même prix pour un trajet de 2 minutes que pour traverser la ville en empruntant 3 lignes différentes. Dans la capitale japonaise, en fonction des lignes, l'entreprise change. **Par conséquent, vous devrez payer un tarif différent et même acheter un nouveau ticket si vous n'avez pas de carte de transport.**

Les cartes prépayées et rechargeables Suica et Pasma vous permettent de régler vos transports quotidiens (la carte Suica a l'avantage d'offrir une réduction de 5% à chaque voyage). Vous avez également la possibilité grâce à elles de payer vos achats, notamment dans les konbini ou bien les distributeurs automatiques. Elles sont très utiles lorsqu'on doit s'acquitter de quelques centaines de yens tout au plus. Les pass mensuels/annuels de transport des mêmes prestataires ne sont valables que sur un trajet précis (essentiellement maison-travail/école) et **calculés en fonction de la distance**. Il n'est donc pas toujours très rentable de choisir un appartement au loyer moins élevé en périphérie des grandes villes, puisque le prix du trajet peut revenir très cher.

Pour voyager avec le TGV japonais ([shinkansen](#)), sachez que les prix restent les mêmes toute l'année pour un même trajet. Que vous l'achetiez la veille ou 4 mois avant votre voyage, cela vous coûtera la même chose.

Les factures mensuelles

En ce qui concerne les charges telles que l'électricité et l'eau, **les Japonais payent en moyenne 15% de plus qu'en France**. En cause, la mauvaise isolation des maisons et les conditions climatiques en été qui poussent à l'utilisation excessive de l'air conditionné. La télévision, les abonnements téléphoniques et internet coûtent également plus cher au pays du Soleil-Levant.

Les charges peuvent être payées par virement ou tous les mois dans un konbini en présentant le code barre de la facture.



Santé au Japon

Trouver un médecin

L'Ambassade de France recense, sur sa liste de notoriété médicale, des médecins ou spécialistes parlant français ou anglais, ainsi que les principaux hôpitaux sur la région de Tokyo : [Télécharger la liste de notoriété médicale de l'Ambassade](#)

Il vous est également possible de trouver un hôpital proche de chez vous en vous orientant directement sur [le site Himawari \(Tokyo metropolitan medical institution information\)](#). Ce site propose également des services de traduction.

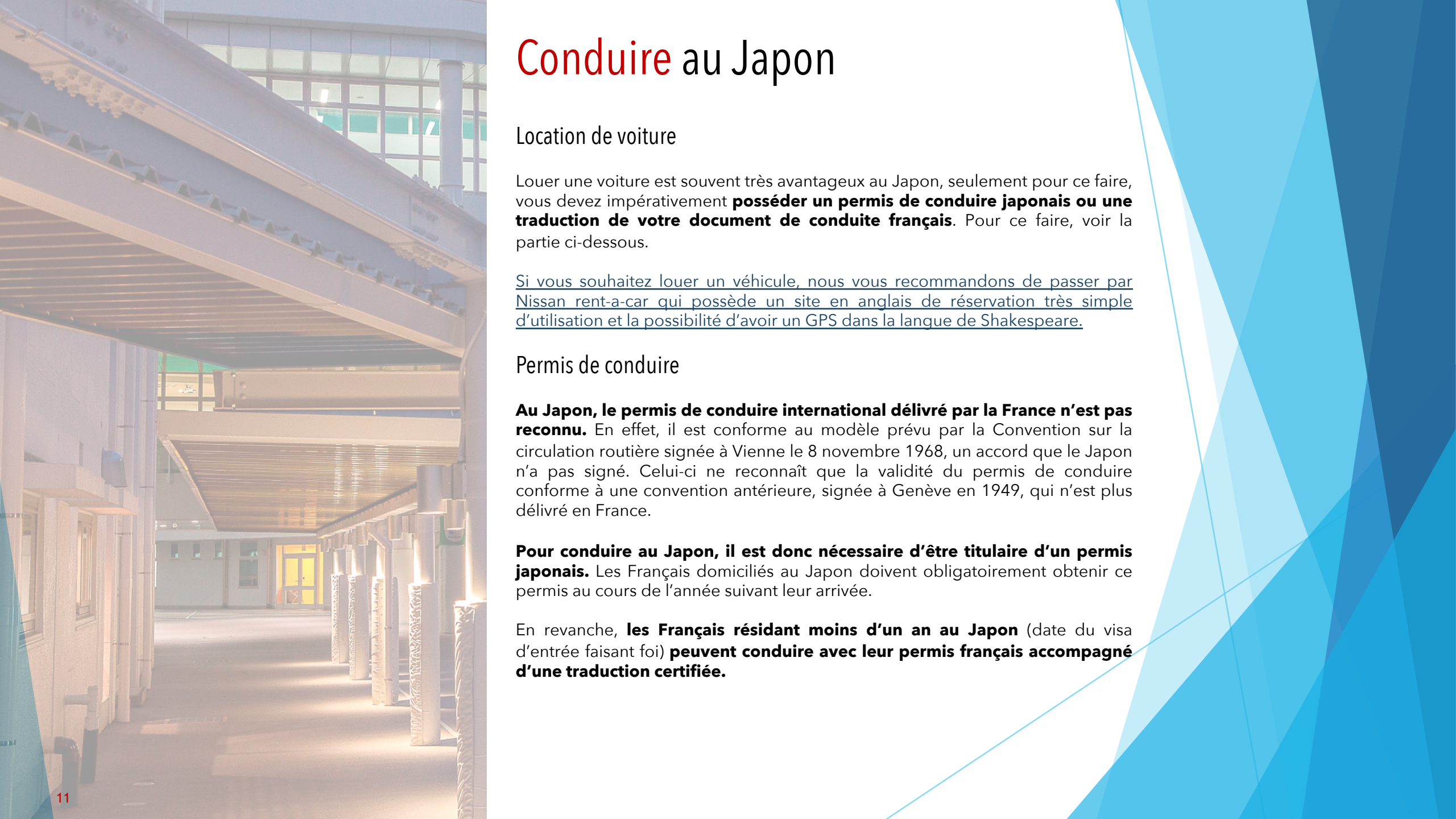
Communiquer avec son médecin

Pour vous aider à communiquer avec des médecins en japonais, vous trouverez ci-après, une liste de termes qui pourront faciliter votre accès aux soins : [Télécharger le vocabulaire utile.](#)

Vaccins au Japon

Contrairement à d'autres pays d'Asie, le Japon ne demande aucun vaccin obligatoire. Cependant, si vous avez effectué un séjour long dans une zone rurale ou tropicale, il peut être conseillé de vous faire vacciner contre l'encéphalite japonaise. Cette maladie virale, non spécifique au Japon mais dont les premiers cas y ont été détectés, est transmise par un moustique commun.

La situation pouvant évoluer, nous vous conseillons de consulter la [page dédiée à la santé](#) sur le site de l'ambassade du Japon en France.



Conduire au Japon

Location de voiture

Louer une voiture est souvent très avantageux au Japon, seulement pour ce faire, vous devez impérativement **posséder un permis de conduire japonais ou une traduction de votre document de conduite français**. Pour ce faire, voir la partie ci-dessous.

Si vous souhaitez louer un véhicule, nous vous recommandons de passer par Nissan rent-a-car qui possède un site en anglais de réservation très simple d'utilisation et la possibilité d'avoir un GPS dans la langue de Shakespeare.

Permis de conduire

Au Japon, le permis de conduire international délivré par la France n'est pas reconnu. En effet, il est conforme au modèle prévu par la Convention sur la circulation routière signée à Vienne le 8 novembre 1968, un accord que le Japon n'a pas signé. Celui-ci ne reconnaît que la validité du permis de conduire conforme à une convention antérieure, signée à Genève en 1949, qui n'est plus délivré en France.

Pour conduire au Japon, il est donc nécessaire d'être titulaire d'un permis japonais. Les Français domiciliés au Japon doivent obligatoirement obtenir ce permis au cours de l'année suivant leur arrivée.

En revanche, **les Français résidant moins d'un an au Japon** (date du visa d'entrée faisant foi) **peuvent conduire avec leur permis français accompagné d'une traduction certifiée.**



Achats au Japon

Pour faire leurs courses, les habitants des villes n'ont pas besoin d'aller bien loin puisque les supérettes, qu'on appelle localement **konbini (abréviation de convenience store)**, sont présentes partout, dans toutes les rues, parfois même l'une à la suite de l'autre. Dans ces petits supermarchés ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, on trouve de tout : des plats préparés aux médicaments en passant par des produits d'hygiène, toutes sortes d'aliments, des timbres, des cigarettes ou des parapluies.

Dans le même état d'esprit, il est également possible de se servir de **distributeurs automatiques que l'on retrouve un peu partout dans l'archipel.**

Pour les autres achats ou pour les courses plus importantes, il existe bien évidemment **des chaînes de grands magasins telles que Matsuzakaya, Mitsukoshi, Odakyu, Seibu, Takashimaya, Tobu, Tokyu, Isetan, Daimaru...** Elles offrent sur plusieurs étages un choix de produits et de services exceptionnels et de très bonne qualité, mais les prix sont assez élevés.

Pour le quotidien, il existe au Japon plusieurs chaînes de **supermarchés** dans lesquelles vous pouvez faire vos achats à des tarifs beaucoup moins élevés que dans les grands magasins. Ce sont des chaînes nationales de supermarchés qui sont présentes partout. On peut notamment citer **Seiyu, Aeon, Summit, Life, etc.**

Enfin, il existe aussi une multitude de magasins proposant des produits à des prix imbattables. Ce sont les **hyakuen shop (Magasin à 100 Yens)**. Ce sont des magasins "discount" qui, comme leur nom l'indique, vendent tout à un tarif unique de 100 Yens (+ taxe de 10% ou bien 8% en fonction du produit acheté). Ces magasins sont intéressants pour les produits de tous les jours et des petits souvenirs. Les plus connus sont Daiso et Can Do.

Si par contre vous préférez les achats en ligne, sachez que ceux-ci sont très développés au Japon et gagnent au fil des années de plus en plus d'adeptes. Les grands noms sont **Amazon, Rakuten, Yahoo Shopping...** et offrent une pléthore de produits ainsi que des services de livraison rapides et très sûrs qui raviront tout le monde.

Verbatim, conseils aux arrivants 1/3

Apprendre un peu la langue japonaise avant de partir.

Se souvenir que nous sommes dans un pays avec une culture et des mœurs différents. Ne pas porter de jugements hâtifs lorsque nous rencontrons une situation difficile au niveau de la communication ou au niveau de nouvelles règles à respecter en société (par ex. ne pas fumer en rue).

En cas de problèmes, de doutes ou de mauvaises expériences : trouver des amis avec qui on peut parler, échanger sur ses expériences de vie. Ne pas se décourager trop vite, prendre du recul. Laisser le temps au temps, apprendre de nos échecs et de nos réussites.

Au Japon, on ne vous dira pas « non » franchement. Seul le temps vous fera comprendre que votre demande ou votre projet n'est pas sérieux ou envisageable. Mieux vaut écouter les nuances, les particularités liées à la culture que tente de vous communiquer votre interlocuteur/trice japonais(e). Mieux vaut parfois se laisser guider et conseiller, que d'émettre son propre désir et vouloir tout planifier soi-même.

Il faut savoir qu'au Japon, passer du « coq à l'âne » dans une conversation, peut dérouter votre interlocuteur/trice, et parfois déboucher sur des malentendus, ou des incompréhensions. Le second degré ou l'ironie ne sont pas compris en dehors du cercle familial.

Si vous comptez venir avec votre animal de compagnie, il faut bien vous renseigner sur les clauses du bail avant d'emménager dans votre nouvel appartement (la plupart du temps les animaux sont interdits).

Chaque commune (arrondissement) de Tokyo possède sa piscine publique. Le tarif varie entre 400 et 600 yens par adulte. Il y a aussi des bains publics (sento) dans de nombreux quartiers à Tokyo (certains autorisent les tatouages, d'autres pas).

La porte arrière des taxis s'ouvre automatiquement. On peut payer son trajet en espèces avec une carte de crédit ou avec sa carte de train (Suica /Pasmo).

Certains verrous de porte se ferment dans le sens opposé (déconcertant au début).

Ne pas hésiter à refuser les sacs plastiques et les emballages plastiques inutiles au magasin, lorsque l'on vous sert.

Toujours emprunter un vélo à quelqu'un, une connaissance ou un ami, en lui demandant sa permission et en disposant de son numéro de téléphone sur soi. Cela évitera de gros problèmes avec la police lors d'un contrôle. Ne jamais glaner un vélo abandonné sur la rue. Les contrôles de vélos sont fréquents, surtout lorsque l'on roule en soirée ou la nuit.

Verbatim, conseils aux arrivants 2/3

Partager sa nourriture de baguette à baguette ne se fait pas au Japon (cela rappelle un rituel funéraire où l'on se transmet les os du défunt de cette façon).

Parler politique ou tenter une discussion où chacun doit émettre ses opinions personnelles sur la société, est à proscrire lors d'un repas familial ou lors d'une soirée si votre groupe d'amis est composé majoritairement de japonais.

Il vaut mieux éviter de manger en public, dans la rue, dans les transports en commun, ainsi que de parler avec une voix qui porte.

Il est difficile de demander un léger changement par rapport au menu affiché dans un restaurant (par exemple : demander de remplacer les pommes de terre par du riz).

On peut trouver trois types d'agences de location au Japon :

- Les agences immobilières japonaises traditionnelles : à moins d'être accompagné par un ami japonais, celles-ci ne peuvent servir les étrangers ne parlant pas la langue. Elles louent des appartements non meublés. Il faut pouvoir payer et avancer 5 mois de loyers minimum.

- Les agences immobilières spécialement conçues pour les étrangers venant s'installer au Japon : service en anglais et procédures administratives simplifiées. Ces agences s'adressent à des expatriés ayant un très bon salaire.

- Les agences qui louent des petits meublés avec un service en anglais : elles sont habituées à servir des étrangers. Plus chère que les agences japonaises traditionnelles, mais moins chères que celles uniquement spécialisées pour les étrangers. Ces agences sont plus flexibles au niveau du temps de location (par ex. pour 6 mois).

Tous les japonais utilisent l'application « Line » (le WhatsApp japonais), donc ne prenez pas d'abonnement avec des communications, vous ne les utiliserez que peu ou pas. Pour ce qui est de la vie sociale, ne vous attendez pas à vous faire beaucoup d'amis japonais, c'est très compliqué de garder une relation amicale.

Il existe aussi une application "Ariane" faite par le Ministère des Affaires Étrangères qui permet d'indiquer les lieux et les dates de vacances ou tous voyages (d'affaires ou personnels) en province ou à l'étranger. Cela permet de connaître les coordonnées des français qui pourraient être concernés par un événement majeur, et donc peut-être être en danger. Ils seront avertis si des problèmes, manifestations ou autres concernent la région où ils séjournent.

Il est important d'avoir chez soi de l'eau, des biscuits et un casque pour tous les membres de la famille au cas où l'environnement serait dégradé. Et surtout, en cas de traitement médical, avoir chez soi au minimum une semaine de médicaments d'avancé. Les bons gestes et les réserves en cas de catastrophes figurent sur le site du consulat.

Verbatim, conseils aux arrivants 3/3

Si vous souhaitez travailler au Japon, vous devrez ouvrir un compte bancaire japonais. Je vous conseille la « JP post-bank » puisque j'ai réussi à ouvrir un compte bancaire en ne sachant parler aucun mot de japonais.

Il est important de savoir que les trains et les métros ne fonctionnent pas 24 heures sur 24 et que les derniers trains sont toujours aux alentours de minuit. Le taxi reste très cher, environ 4 euros pour 1 km puis 1 euro tous les 180 mètres environ.

En guise de signature pour les papiers administratifs, les japonais demandent souvent un sceau (Hanko). Certains magasins proposent d'en fabriquer dans les 24 heures. A noter que ce sceau pour avoir une valeur officielle, doit être enregistré au près de votre mairie.

Pour retirer de l'argent de son compte français, on peut utiliser les bornes ATM des konbini (7 Eleven, Family Mart etc) ou aller à la JP Post car il y a beaucoup de restaurants et de magasins qui ne prennent pas la carte Visa/Mastercard.

Pour les personnes qui veulent retrouver certains produits occidentaux qu'on ne trouve généralement pas dans les supermarchés traditionnels japonais, il existe quelques magasins internationaux tels que : « Kaldi », « Seijo Ishii » (souvent présent dans les gares), National (à la station Hiroo), ainsi que les grossistes dit « gyōmu sūpā » et l'enseigne « Carnival ».
Les 100 yens shop proposent beaucoup de fournitures peu chères comme des enveloppes, des stylos, des feuilles A4 etc. On y trouve à peu près tous les objets du quotidien pour 100 yens (environ 1 euro l'unité).

Il est aussi utile de savoir que le pourboire n'existe pas au Japon puisque le prix des consommations comprend déjà le service. Dans la plupart des restaurants, il y a un bouton pour appeler le personnel si celui-ci n'est pas disponible.

Une fois arrivé au Japon et ayant en possession votre carte de résident, vous avez 14 jours pour vous rendre dans la mairie de votre quartier/ville pour y faire enregistrer votre adresse. Lorsque vous vous y rendez, les agents vont en même temps vous faire souscrire à la sécurité sociale de votre municipalité et au système My Number qui est obligatoire. My Number est un système de traçage permettant un suivi administratif de toute personne résidant au Japon que ce soit au niveau des impôts, des cotisations sociales ou des transferts d'argent depuis ou vers l'étranger.

Pour les personnes restant sur du long terme et qui rencontrent des problèmes liés à un sponsoring de visa de travail, à un visa de mariage, renouvellement, création d'entreprise etc... [le cabinet d'avocats Mori & Niitsu Legal Visa Office](#) est sans doute l'un des meilleurs de Tokyo pour vous venir en aide."

Liens divers 1/2

Intranet

Le LFI Tokyo dispose d'un site intranet appelé « espace personnel » où vous pourrez trouver de nombreuses informations détaillées et complémentaires à ce manuel. En effet grâce à ce site web, vous pourrez participer à un forum de discussion interne à l'établissement, découvrir une page d'actualités régulièrement mise à jour et prendre connaissance de toutes les informations sur la vie de l'établissement (pédagogie, règlements, ressources humaines etc.) et plus globalement sur la vie au Japon (traitement exhaustif des informations transmises dans ce manuel du nouvel arrivant au lycée français de Tokyo).

- Vous aurez accès à cet espace avec votre courriel de l'établissement : initialeprenomnom@lfitokyo.org.
- Voici l'URL de ce site web dédié aux personnels du LFI Tokyo : <http://espace-personnels.lfitokyo.org/>

Conseils à prendre en compte avant le départ

[Conseils aux Voyageurs : site web qui permet de consulter en temps réel la situation politique et sanitaire du Japon`](#)

[Living guide in Japan : site en anglais qui explicite plus précisément les informations transmises dans les pages ci-après.](#)

[Le guide du résident Tokyoïte \(en anglais\)](#)

Visas

[Ministère des affaires étrangères Japonais page des visas \(en anglais\).](#)

[Informations sur les visas, les statuts de résidence et les formalités d'entrée au Japon en Français par le JETRO.](#)

Liens divers 2/2

Langue

[Dictionnaire Franco-Japonais](#)
[Traduire du japonais en anglais](#)

Conversion monétaire

www.oanda.com/convert/classic

Actualités japonaises

[Aujourd'hui le Japon](#) : pour tout savoir sur l'actualité économique, touristique et culturelle japonaise

[Informations NHK World](#) (télévision d'Etat japonaise)

[Japan Today](#)

[Japan times](#)

[News on Japan](#)

Institutionnel Français au Japon

[Ambassade de France au Japon](#)

[Institut franco-japonais](#)

[Maison Franco-Japonaise](#)

[Chambre de commerce et d'industrie française au Japon](#)